

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 9 février 2021**

Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 09
- pouvoirs : 02
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation
02/02/2021
Date d'affichage
03/02/2021

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE. LEGRAND. BOURDON. GOBET.
DANGRÉAUX. VERNEY. MEUNIER. VIGOGNE. PARÉDÈS

Absents : Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. LEGRAND - M.
BONICHOT qui donne pouvoir à M. VERNEY

Secrétaire de séance : Mme Céline MEUNIER

Objet : 1/2021/01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur LÉPINE, le Maire, ne participe pas au vote et laisse la présidence à M. BOURDON

Après présentation, le compte administratif qui présente un excédent global de 138 325.99 € est adopté par 10 voix POUR et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr